

RCS : LE PUY Code greffe : 4302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE PUY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00052 Numéro SIREN : 434 666 111 Nom ou dénomination : SARL FRANCE GEOTHERMIE 43

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/002213

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCE GEOTHERMIE 43		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		rue Lavoisier 43700 ST GERMAIN LAPRADE		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 3 4 6 6 6 1 1 1 0 0 0 2 7		2001 B 52		Neant *	
				du TRIBUNAL de COMMERCE		Exercice clos le, 30/06/2019	
				Amortissements, provisions		Net	
				30 JUL. 2020			
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB				
		Frais de développement *	CX				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	3 828	AG	3 828	
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	10 549	AQ	10 549	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	13 288	AS	12 817	470
		Autres immobilisations corporelles	AT	127 044	AU	76 425	50 618
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	2 369	BE		2 369
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	2 535	BI		2 535
TOTAL (II)			BJ	159 614	BK	103 621	55 992
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	158 550	BM	550	158 000
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP	34 720	BQ		34 720
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	466 024	BY	3 312	462 711
		Autres créances (3)	BZ	48 054	CA		48 054
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
			CF	167 207	CG		167 207
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 911	CI		3 911	
	TOTAL (III)	CJ	878 467	CK	3 862	874 604	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 038 082	IA	107 484	930 597	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an	CR	4 411
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL FRANCE GEOTHERMIE 43		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 430)			DA	200 430	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 801	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	18 884	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	64 549	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	285 665	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	4 400	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	4 400	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	40 754	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	13 463	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	11 420	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	220 709	
	Dettes fiscales et sociales			DY	103 720	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	6 744	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	243 719	
TOTAL (IV)			EC	640 532		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	930 597		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	604 960
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FRANCE GEOTHERMIE 43

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2019, dont le total est de 930 598 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 64 550 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2018 au 30/09/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2019 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement n° 2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

La méthode prospective a été retenue lors de la première application de ces règlements.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions et Brevets : 3 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont exclus pour la valorisation des stocks.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

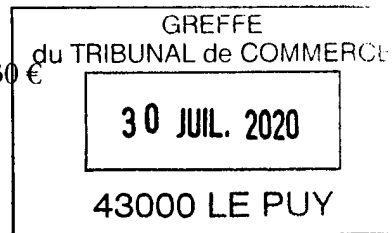
Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

En date du 26 Juillet 2019 monsieur MARCON Jean Luc a donné 80% de ses parts à ses 2 enfants GERPHAGNON Nelly et MARCON Florian (soit 524 parts chacun).

Suite à cette donation la société bénéficie de l'exonération ZRR, un prorata a donc été calculé sur le résultat de cet exercice.

SARL FRANCE GEOTHERMIE 43
Société à responsabilité limitée au capital de 200 430 €
Siège social : Rue Lavoisier Zone Industrielle
43700 ST GERMAIN LAPRADE
434 666 111 RCS LE PUY EN VELAY



**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 11 FEVRIER 2020**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le **bénéfice** de l'exercice s'élevant à **64 549,57 €** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	64 549,57 €
A la réserve légale	3 227,48 €
Le Solde	61 322,09 €

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 80 206,59 €.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 11 Février 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Three handwritten signatures in black ink, positioned below the text "Certifié conforme La Gérance".